

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN

Arrêtés antipesticides au tribunal le 18 octobre



Le 17 octobre 2019

Ce vendredi 18 octobre à 9h30, les arrêtés interdisant l'usage de pesticides pris par plusieurs villes du Val-de-Marne sont déférés par le préfet auprès du tribunal administratif de Melun.

Les maires de Cachan, d'Arcueil, Alfortville, Chevilly-Larue, Fresnes et Vitry-sur-Seine, accompagné-e-s d'habitant-e-s et soutenu-e-s par des parlementaires, se rendront à vendredi 18 octobre à 7h45 à l'audience et s'exprimeront publiquement à l'issue sur la nécessité du principe de précaution visant à protéger tant la santé des habitant-e-s que la biodiversité.